

Vœu pour le conseil municipal du 7 avril 2016 présenté par Catherine Candelier, conseillère municipale EELV

Le conseil municipal de Sèvres, réuni le 7 avril 2016,

Considérant que le vélo est un moyen de transport efficace pour les déplacements, bénéfique à la santé de celles et ceux qui le pratiquent, économe en carbone et non polluant, ni émetteur de gaz à effet de serre, ni bruyant et qu'en conséquence, il est nécessaire d'encourager sa pratique au quotidien en remplacement des modes motorisés,

Considérant son aspect économique tant pour les collectivités que pour les agents lorsqu'il vient en remplacement de véhicules thermiques,

Considérant l'encouragement à la pratique du vélo par les autorités publiques et sanitaires,

- Demande que le décret nécessaire pour étendre au secteur public l'indemnité kilométrique vélo - introduite dans le code du travail (L3261-3-1) par la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, modifiée par la loi de finances rectificative du 29 décembre 2015 et précisée par le décret 2016-144 du 11 février 2016 - soit pris dans les plus brefs délais.
- Emet le vœu que puisse être appliquée cette indemnité aux agents de la commune de Sèvres utilisant la bicyclette comme moyen de transport pour effectuer les trajets entre leur domicile et leur lieu d'affectation.